

Lucot
N° 45.

Mariage de novembre, à onze heures du matin, par-devant nous
Lucot Jean-Claude Bonvalot Sylvain, Maire, Officier de l'état
et de Mme Anne civil de la commune d'Echenon, canton de
696, Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or, sont comparus
publiquement en notre maison commune Lucot
Jean-Claude, âgé de quarante-huit ans, garde-
moulin, domicilié à Echenon, né à Damerey (Saône
et-Loire) le premier octobre mil huit cent trente
huit, comme il est constaté par son acte de
naissance ci-annexé et dûment légalisé, majeur
fils légitime de Lucot Etienne et de Ancé Anne
Antoinette, décédés, ainsi qu'il résulte de leurs actes
de décès ci-annexés et dûment légalisés, veuf en
premières nocces de Morot Jeanne-Marie-Esther,
comme il est constaté par son acte de décès ci-
annexé et également légalisé; et demoiselle Mme
Anne, âgée de vingt-six ans, couturière domiciliée
au dit Echenon, née à Auxonne le treize juillet
mil huit cent soixante, ainsi qu'il résulte de son
acte de naissance ci-annexé et dûment légalisé,

majeure, fille légitime de Nime Jean-Baptiste et de Parent Adélaïde Julie, ici présents et expressément consentants et exerçant la profession de cabaretiers, domiciliés en cette commune; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites et affichées devant la principale porte de notre maison commune les dimanches vingt-quatre et trente-un octobre dernier, à l'heure de midi. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du Code civil intitulé du Mariage, après quoi nous avons interpellé les futurs époux et les personnes ici présentes pour autoriser le mariage en exécution de la loi du dix juillet mil huit cent cinquante, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage. Nous avons ensuite demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que Lucor Jean-Claude et Nime Anne sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement et en présence de Lombard Léon âgé de vingt-un ans, perruquier, domicilié à Echenon, ami de l'époux de Parent François, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, domicilié à Saint-Symphorien, ami de l'époux; de Parent Jean-Baptiste, âgé de

soixante-dix ans, cultivateur à Echenon, oncle ma-
ternel de l'épouse; de Lucot Théodose, âgé de
vingt-cinq ans, boucher, domicilié à Pagny-le-Château
ami de l'épouse, et nous avons immédiatement dressé
le présent acte, dont nous avons lecture aux compa-
rants et aux témoins et que nous avons signé avec eux

Lucot

Mme

Mme

Mme

Adolphe

Parent

Parent

Lombard Leon Lucot

Parent Bonval

L. Parent